

Hallerstrasse 5
Case postale 2592
3001 Berne
Téléphone 031 633 76 33
Télécopie 031 633 76 18
www.be.ch/om
kja@jgk.be.ch

Etat des lieux du placement résidentiel à haut seuil d'exigences dans le canton de Berne

Analyse des prestations et des besoins des quatre institutions concernées: la
fondation Viktoria à Richigen, le foyer d'éducation Lory, la Station d'observa-
tion de Bolligen et la Station d'observation de Heimgarten



Sommaire

1	Contexte	2
1.1	Objectif	2
1.2	Aperçu des quatre institutions.....	2
2	Données de l'exercice 2018	4
2.1	Nombre de placements, mesures définies et durée de la prise en charge	4
2.2	Placement en établissement fermé dans le canton de Berne.....	5
2.3	Places en établissement fermé en Suisse	5
2.3.1	Etablissements comportant des sections fermées.....	5
2.3.2	Jours d'occupation: exportation vers d'autres cantons et importation dans le canton de Berne.....	6
3	Analyse des prestations	6
3.1	Prestations des stations d'observation.....	6
3.2	Prestations des deux institutions disposant de sections fermées.....	7
4	Calcul des futurs besoins	7
4.1	Besoins en places en milieu fermé en Suisse alémanique.....	7
4.2	Besoins en places en milieu fermé en Suisse romande.....	8
4.3	Estimation des besoins de prestations à haut seuil d'exigences en milieu ouvert.....	8
5	Besoins et fourniture de prestations dans le domaine caractérisé par un haut seuil d'exigences	9

1 Contexte

Le canton de Berne dispose de quatre institutions caractérisées par une approche sociopédagogique, qui fournissent des prestations d'encouragement et de protection particulières à haut seuil d'exigences. Il s'agit, d'une part, des deux institutions résidentielles offrant des places en milieu fermé (le foyer d'éducation Lory et la fondation Viktoria à Richigen) et, d'autre part, des deux stations d'observation (Bolligen et Heimgarten) qui accueillent des adolescents présentant des problématiques multiples et complexes (environ 3 % des enfants et des jeunes placés). Deux de ces institutions (la Station d'observation de Bolligen et le foyer d'éducation Lory) sont placées sous la responsabilité du canton mais aussi, pour l'instant, de deux Directions, tandis que les deux autres structures disposent d'un organe responsable privé (fondation).

Les bâtiments de la Station d'observation de Bolligen et de la fondation Viktoria à Richigen sont en mauvais état et ont urgemment besoin d'une rénovation complète. Dans ce contexte, il s'agit de définir avant tout les besoins en prestations à haut seuil d'exigences, afin que les projets de construction et l'infrastructure prévue répondent aux besoins effectifs en places dans le canton. Il convient d'intégrer à ces réflexions le foyer d'éducation Lory et la Station d'observation de Heimgarten qui prennent en charge eux aussi un public très vulnérable aux plans psychique et psychosocial.

L'introduction, prévue au 1^{er} janvier 2022, de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (loi sur l'encouragement et la protection, LPEP), s'accompagnera d'un nouveau mode de financement, dit des coûts complets, qui relèvera des services chargés de définir les prestations. Les deux stations d'observation accueillent essentiellement des enfants et des jeunes dont le placement a été librement consenti, avec le soutien d'un service social, et qui donne lieu à un tarif réduit. Les réactions reçues font penser que les services sociaux recourent aux deux stations d'observation dans de nombreux cas car il s'agit d'institutions extrêmement solides et avantageuses en raison du tarif réduit qu'elles pratiquent. L'introduction du principe des coûts complets entraînera une augmentation massive des tarifs pour les stations d'observation. Même s'il n'est pas possible d'évaluer avec précision les répercussions du changement, il faut compter, à court terme tout au moins, avec un recul conséquent du nombre de placements à Bolligen et à Heimgarten. Le foyer d'éducation Lory et la fondation Viktoria à Richigen, de leur côté, n'accueillent que des enfants et des jeunes dont le placement relève de l'autorité et qui est donc déjà calculé actuellement sur la base des coûts complets. Contrairement aux stations d'observation, aucun recul de la demande dû à une hausse considérable des tarifs ne devrait intervenir dans leur cas.

1.1 Objectif

En raison de l'indispensable rénovation partielle des institutions concernées et du passage au système des coûts complets prévu par la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection, l'Office des mineurs (OM) est d'avis qu'une réflexion globale s'impose au sujet de la structure de l'offre et des besoins dans le domaine dit à haut seuil d'exigences. Il s'agit de se demander, dans le présent rapport, quelles prestations et combien de places le canton doit mettre à la disposition de jeunes confrontés à des situations complexes.

1.2 Aperçu des quatre institutions

Le canton peut proposer, en milieu fermé, 14 places pour les jeunes gens, 35 pour les jeunes filles et trois pour les interventions de crise. Aucune place en milieu fermé n'est cependant disponible pour les adolescents dans une institution francophone. Dans le domaine résidentiel à haut seuil d'exigences, en milieu ouvert, 48 places sont réservées aux jeunes gens et 27 aux jeunes filles.

Les quatre institutions disposent d'un internat, procèdent aux enquêtes nécessaires et assurent un suivi intensif des adolescents sur les plans sociopédagogique et psychologique. Des offres de conseil et un service de pédopsychiatrie sont assurés dans tous les établissements.

Le tableau suivant fournit un bref aperçu des caractéristiques des quatre institutions offrant des prestations à haut seuil d'exigences.

Nom	Fondation Viktoria à Richigen	Foyer d'éducation Lory	Station d'observation de Bolligen	Station d'observation de Heimgarten
Organe responsable	Fondation	Institution cantonale (POM)	Institution cantonale (JCE)	Fondation
Public-cible (sexe et âge)	Adolescents et jeunes adultes doués d'une intelligence moyenne, présentant des troubles sociaux et du comportement (m/f), âgés de 12 à 22 ans	Jeunes filles et jeunes femmes douées d'une intelligence moyenne, présentant des troubles sociaux et du comportement, âgées de 13 à 22 ans	Jeunes gens présentant des troubles du comportement et psychiquement instables, âgés de 13 à 18 ans	Jeunes filles présentant des troubles du comportement et psychiquement instables, âgées de 14 à 18 ans
Nombre de places	29 places en section fermée et semi-fermée et 12 places en section ouverte	23 places en section fermée et semi-fermée et 5 places en section ouverte	36 places en milieu ouvert dans des familles d'accueil, 25 places d'école	10 places en milieu ouvert
Prestations	Enquête, intervention de crise, prise en charge dans des cadres fermé et ouvert, scolarisation et formation professionnelle en internat	Enquête, intervention de crise, prise en charge dans des cadres fermé et ouvert, scolarisation et formation professionnelle en internat	Enquête, prise en charge, scolarisation et formation professionnelle en internat	Enquête, prise en charge, scolarisation et formation professionnelle en internat
Responsabilité du placement	MPSMin (décision) APEA (décision)	MPSMin (décision) APEA (décision)	Service social (en accord avec les personnes concernées) MPSMin (décision) APEA (décision)	Service social (en accord avec les personnes concernées) MPSMin (décision) APEA (décision)
Tarif couvrant les coûts complets	680 fr. / jour	835 fr. / jour en section fermée 735 fr. / jour en section semi-fermée et en section ouverte	650 fr. / jour pour l'enquête et la scolarisation 600 à 900 fr. / jour pour la prise en charge et la scolarisation	640 fr. / jour pour l'enquête, la prise en charge et la scolarisation
Tarif réduit	Non	Non	70 fr. / jour pour les services sociaux	30 fr. / jour de frais de pension pour les services sociaux
Infrastructure	Importants travaux de réfection nécessaires (la sécurité n'est plus garantie)	Selon les informations disponibles, rien de particulier à part des besoins en locaux supplémentaires	Importants travaux de réfection nécessaires	Selon les informations disponibles, rien de particulier

2 Données de l'exercice 2018

2.1 Nombre de placements, mesures définies et durée de la prise en charge

En 2018, 229 jeunes¹ au total ont été placés dans les quatre institutions, parmi lesquels 120 jeunes bernois, ce qui correspond à tout juste cinq pour cent de l'ensemble des enfants et jeunes bernois qui font l'objet d'un placement (n = 2175 au niveau cantonal et n = 264 à l'extérieur du canton).

A l'exception de la station d'observation de Heimgarten, l'occupation moyenne des quatre institutions est plutôt faible, mais il s'agit là d'un élément à considérer avec prudence. En effet, il faut tenir compte du fait que la fondation Viktoria et le foyer d'éducation Lory accueillent des jeunes jusqu'à l'âge de 22 ans mais que seuls les mineurs sont recensés dans la banque de données cantonale. Il est difficile, dans ce contexte, de tirer des conclusions définitives sur l'occupation réelle de ces deux institutions (voir ch. 3.2.1). Il convient par ailleurs de relever que le taux d'occupation recensé se fonde sur une seule année, une durée qui est insuffisante pour dessiner une tendance. Par conséquent, 2018 n'est pas représentatif pour le foyer d'éducation Lory en particulier puisqu'il s'est agi d'une mauvaise année sur le plan de son taux d'occupation. Des données d'autres cantons, disponibles pour la première fois en 2018, permettent cependant d'avoir une représentation du contexte au plan national.

La part de jeunes provenant d'autres cantons est importante dans les établissements prévoyant un placement en milieu fermé: de quelque 50 pour cent à la fondation Viktoria et même de 82 pour cent au foyer d'éducation Lory. En outre, le nombre de placements ordonnés par une APEA est élevé par rapport à ceux qui relèvent de l'autorité pénale des mineurs. Dans les deux stations d'observation, ce sont les placements librement consentis, effectués avec le soutien d'un service social, qui sont de loin les plus importants.

	Fondation Viktoria de Richigen	Foyer d'éducation Lory	Station d'observation de Bolligen	Station d'observation de Heimgarten
Taux d'occupation moyen	85 % ²	74 % ³	90 %	97 %
Nombre de mineurs bernois	53	8	37	22
placés sur la base de mesures définies par	APEA (44 cas) MPMin (9 cas)	APEA (7 cas) MPMin (1 cas)	APEA (16 cas) MPMin (2 cas) Service social (16 cas) 3 RMNA	APEA (8 cas) Service social (14 cas)
Nombre de mineurs provenant d'autres cantons	50	38	16	5
placés sur la base de mesures définies par	APEA (43 cas) MPMin (7 cas)	APEA (37 cas) MPMin (1 cas)	APEA (3 cas) MPMin (3 cas) Service social (10 cas)	APEA (2 cas) Service social (3 cas)
Horizon temporel de prise en charge				
Intervention de crise	25			
Brève durée (jusqu'à 6 m.)	40			
Longue durée (dès 6 m.)	38	46	24	9
Enquête			29	8

¹ Il s'agit en fait du nombre de placements, qui peut légèrement différer du nombre de jeunes. Dans une volonté de simplification, seuls les jeunes sont évoqués ici.

² La banque de données cantonale comprend uniquement les données des mineurs, alors même que la fondation Viktoria à Richigen s'adresse à des jeunes jusqu'à l'âge de 22 ans.

³ La même remarque s'applique au foyer d'éducation Lory.

2.2 Placement en établissement fermé dans le canton de Berne

Si l'on considère le recours effectif aux places en milieu fermé par mineur et par sexe par rapport à l'utilisation des places en section ouverte des deux établissements résidentiels fermés (fondation Viktoria à Richigen et foyer d'éducation Lory), on relève que l'occupation des places en section fermée est de manière globale plus élevée que l'occupation moyenne de l'établissement. Cette constatation confirme que la demande pour des places en milieu fermé est généralement importante et qu'il existe bel et bien un besoin à cet égard.

		Places en section fermée / semi-fermée	Places d'intervention de crise en milieu fermé	Places en section ouverte
Fondation Viktoria à Richigen	Nombre total de places	26	3	12
	Utilisation / occupation	92 %	31 %	80 %
	Nombre de jeunes filles	31		9
	Nombre de jeunes gens	43		6
Foyer d'éducation Lory	Nombre total de places	23	0	5
	Utilisation / occupation	81 %	0	74 %
	Nombre de jeunes filles	45	0	2

2.3 Places en établissement fermé en Suisse

Depuis 2016, l'Office fédéral de la justice (OFJ), en sa qualité d'autorité compétente en matière de subventions, collecte, sur la base de la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), des données sur l'offre et sur l'utilisation des institutions suisses qu'il reconnaît. Les éléments suivants se fondent sur des chiffres émanant de la banque de données Casadata de l'OFJ.

2.3.1 Etablissements comportant des sections fermées

Etant donné que toutes les institutions résidentielles en Suisse comportant des sections fermées sont reconnues et subventionnées par l'OFJ, le recensement de données dans ce secteur correspond à un relevé complet. Une vue d'ensemble de ce type d'institutions en Suisse, réparties en fonction du public visé et de la prestation spécifique fournie, taux d'occupation pour 2018 inclus, figure ci-après. Il convient de tenir compte du fait que le taux d'occupation présenté dans la banque de données Casadata concerne l'ensemble du public-cible des institutions et donc, dans certains cas, de jeunes adultes également.

La Suisse compte six institutions disposant d'une offre de base dans le domaine de l'hébergement, pour un total de 117 places en milieu fermé. Par rapport aux autres prestations du secteur fermé, le taux d'occupation de 92 pour cent dans le domaine de l'hébergement est élevé. Six autres établissements dotés de 68 places offrent des prestations en milieu fermé (observation, intervention lors de crises, unités de transition temporaires). Enfin, trois institutions exécutent exclusivement les sanctions infligées en vertu du droit pénal des mineurs (66 places).

Canton	Institution	Sexe	Age	Offre de base: hébergement	Station d'observation	Intervention de crise / unité temporaire	Exécution de sanctions relevant du droit pénal des mineurs
AG	Kantonales Jugendheim Aarburg	m	14-25	X (93 %)			
BE	Foyer d'éducation Lory	f	13-22	X (77 %)			
	Fondation Viktoria à Richigen	m/f	12-22	X (112 %)			
SG	Jugendstätte Bellevue	f	13-22	X (90 %)			

	Kantonales Jugendheim Platanenhof	f/m	12-18	X (92 %)			
VS	Centre éducatif fermé de Pramont	m	15-30	X (87 %)			
FR	Time Out	f/m	12-17		X (74 %)		
GE	La Clairière	f/m	15-18		X (55 %)		
VD	CPA Valmont	f/m	14-18		X (87 %)	X (48 %)	
ZH	Durchgangsstation Winterthur	m	13-18		X (67 %)	X (177 %)	
BS	AHBasel	m	12-18			X (95 %)	
BS	Verein Foyers Basel	f	12-18			X (77 %)	
TG	Massnahmenzentrum Kalchrain	m	17-25				X (61 %)
VD	EDM «Aux Léchaies»	f/m	15-22				X (58 %)
ZH	Massnahmenzentrum Uitikon (MZU)	m	15-22				X (65 %)

2.3.2 Jours d'occupation: exportation vers d'autres cantons et importation dans le canton de Berne

En 2018, le canton de Berne a exporté 8598 jours d'occupation vers des établissements privés d'autres cantons et a en importé 10 706 dans ses institutions (fondation Viktoria et foyer d'éducation Lory).

En comparaison intercantonale, l'exportation de places en milieu fermé du canton de Berne est globalement élevée. Les données des cantons de Zurich, Vaud et Saint-Gall, dans lesquels le nombre d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 19 ans est comparable, permettent d'illustrer ces propos. Dans le domaine de l'hébergement, les jours d'occupation des jeunes bernois, placés dans le canton de Berne, ne sont pas pris en compte. Il en va de même pour le canton de Saint-Gall qui, lui aussi, gère deux institutions, mais avec un nombre de jours d'occupation nettement plus faible. Le canton de Zurich, quant à lui, dispose d'une population plus nombreuse dans le groupe d'âges mentionné mais de nettement moins de places en milieu fermé à l'intérieur de ses frontières. Il compte un peu plus de jours d'occupation seulement que le canton de Berne.

Canton: exportation de jours	Berne	Zurich	Vaud	St-Gall
Population âgée de 0 à 19 ans	196 464 (19,05 %)	296 854 (19,73 %)	174 446 (22 %)	104 151 (20,64 %)
Nombre de jours d'occupation				
Offre de base: hébergement	3749	6688	1105	1699
Station d'observation / enquête	369	0	747	0
Intervention de crise / unité temporaire	1040	535	0	27
Exécution de sanctions de droit pénal des mineurs	3440	1408	0	1208
Total des jours d'occupation exportés	8598	8631	1852	2934

Il est possible d'évaluer à une trentaine le nombre de jeunes bernois placés dans hors du canton sur la base des jours d'occupation du canton de Berne. Si l'on y ajoute les jeunes bernois qui sont placés dans leur canton, on obtient le chiffre de quelque 150 jeunes concernés par le domaine à haut seuil d'exigences ou de six pour cent de l'ensemble des placements dans le canton et hors de celui-ci (enfants et jeunes bernois).

3 Analyse des prestations

3.1 Prestations des stations d'observation

L'enquête classique consistant à observer et à proposer la prestation qui semble la plus appropriée s'est de plus en plus développée ces dernières années dans le domaine des aides de proximité

fournies de manière ambulatoire; elle est aujourd'hui garante d'une qualité élevée, grâce aux méthodes standardisées qui sont utilisées. Les prestations des stations d'observation se sont elles aussi développées au cours des dix dernières années. Le rapport de projet «Leistungsbeschreibung der Beobachtungsstation Bolligen» (*Descriptif des prestations de la Station d'observation de Bolligen*) des professeurs A. Jud et M. Schmid (juillet 2019) montre que la prestation clé de la station d'observation consiste désormais en un travail de longue durée mené avec les jeunes au sujet de leurs perspectives. Il relève d'un processus d'une certaine durée, fondé sur le cadre de vie, et a lieu à titre individuel, selon des méthodes sur mesure. L'intégration des jeunes se fait progressivement.

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la LPEP, cette évolution enregistrée dans le domaine résidentiel a été prise en compte et décrite par la suite sous la forme d'une nouvelle prestation nommée «Suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel». Celle-ci s'adresse aux enfants et aux jeunes souffrant de graves troubles psychiques auxquels il s'agit d'offrir des cadres à la fois individuels et variés, qui répondent à leurs besoins. Il apparaît dans ce contexte que la prise en charge est forcément centrée sur le cas individuel. Le jeune, du fait de sa situation très problématique et de sa grave mise en danger, ne peut pas être aidé d'une autre façon. Les jeunes ont besoin d'un type de prise en charge intensive, axée sur des mesures sociopédagogiques et psychologiques et doivent être scolarisés dans l'école du prestataire. Ils vivent dans une institution, chez des parents nourriciers ou dans leur propre logement. Les offres de conseil, les services de pédopsychiatrie ainsi que le travail avec les parents sont assurés. La prestation est prévue pour une longue durée et se voit garantie par les normes de qualité qui ont été fixées.

3.2 Prestations des deux institutions disposant de sections fermées

Les institutions en question (la fondation Viktoria à Richigen et le foyer d'éducation Lory), de par leur construction et leur organisation, sont fermées, afin d'éviter autant que possible que les jeunes puissent quitter les lieux par eux-mêmes. Leur liberté de mouvement s'en voit fortement réduite. Un placement en milieu fermé est indiqué lorsqu'il n'existe aucune autre possibilité de limiter le risque d'une mise en danger de l'enfant ou du jeune ou d'autrui.

Les jeunes placés dans des sections fermées ont fréquemment besoin d'une aide bien particulière, présentent souvent des troubles marqués du comportement social, des problèmes psychiques, parfois des addictions ou des troubles post-traumatiques. Ils séjournent pendant une période de durée limitée dans la section fermée de l'institution et sont étroitement pris en charge et stimulés par des mesures sociopédagogiques et thérapeutiques. La structure de jour, comportant un internat et une offre de formation, est assurée. En matière de scolarisation, des solutions individuelles s'imposent la plupart du temps. Une enquête détaillée a lieu dans le cadre du placement en milieu fermé, au cours de laquelle il s'agit également de prévoir une solution subséquente adéquate.

Si la mesure de placement en milieu fermé peut être levée, il est souvent indiqué de procéder à une ouverture progressive du cadre très structuré. Les institutions possédant des sections fermées disposent généralement aussi de sections semi-ouvertes et ouvertes, ce qui permet aux jeunes de passer de l'une à l'autre au sein même de l'institution.

4 Calcul des futurs besoins

4.1 Besoins en places en milieu fermé en Suisse alémanique

Selon les données et les informations de l'OFJ, les places en milieu fermé disponibles dans le cadre de l'offre de base de l'hébergement bénéficient d'un taux d'occupation élevé dans toutes les institutions du pays. La section ouverte des institutions fermées, elle, est un peu moins fréquentée. Il s'agit des places disponibles pour les jeunes qui quittent la section fermée. La liste d'attente est actuellement de trois à six mois pour le placement en milieu fermé. Globalement, l'OFJ estime qu'il

existe des besoins à long terme pour les places disponibles en milieu fermé en Suisse alémanique et prévoit même que de nouvelles places devront être créées, ce que confirme l'évolution enregistrée dans deux institutions: le Jugendheim Aarburg procède actuellement à une évaluation externe et examine la possibilité d'augmenter le nombre de places en milieu fermé. L'établissement AHA Basel étend quant à lui son secteur fermé en créant deux à trois places destinées aux jeunes gens.

4.2 Besoins en places en milieu fermé en Suisse romande

Depuis la fermeture du foyer de Prêles en 2016, la Suisse romande ne dispose plus d'aucune place en milieu fermé dans l'offre de base de l'hébergement. Selon l'Association latine des juges des mineurs (Suisse romande, Tessin et partie francophone du canton de Berne), huit places en milieu fermé sont nécessaires pour les filles et dix pour les garçons. L'OFJ coordonne actuellement un groupe de travail qui a demandé au canton de Berne quelles étaient ses possibilités de mise à disposition des places en milieu fermé pour les jeunes francophones.

Un placement privatif de liberté dans le cadre de l'aide à l'enfance et à la jeunesse entre en ligne de compte, en tant que placement de droit civil, s'il existe une importante mise en danger par l'enfant ou le jeune de sa propre intégrité physique ou de celle d'autrui, qui soit impossible à détourner par d'autres moyens. Les APEA du Jura bernois et de Biel/Bienne estiment que le nombre de placements en milieu fermé ordonnés en vertu du droit civil est de dix par an au maximum. Les besoins, pour le domaine du droit de la protection de l'enfant, sont donc d'une à deux places en milieu fermé dans la partie francophone du canton.

4.3 Estimation des besoins de prestations à haut seuil d'exigences en milieu ouvert

Il existera toujours un petit groupe de jeunes souffrant de graves troubles psychiques et psychosociaux qui, confrontés à des situations présentant des risques particulièrement élevés, ne peuvent pas, de manière provisoire ou plus durable, fréquenter l'école ordinaire. Bien souvent, par ailleurs, les prestations traditionnelles offertes dans le domaine du placement résidentiel ne leur conviennent pas. En l'absence de risques tels que des fugues régulières, des actes d'automutilation ou de délinquance, il devrait en principe être possible de recourir à des offres répondant aux besoins, proposées dans le domaine ouvert, à haut seuil d'exigences. Les établissements fermés comme la fondation Viktoria à Richigen et le foyer d'éducation Lory gèrent des sections semi-ouvertes et ouvertes dans lesquelles les jeunes peuvent entrer directement. Les programmes pédagogiques prévoient de larges espaces d'ouverture tels que des sorties, des congés, des vacances et des structures de jour externes. Ces offres sont aussi disponibles comme solutions de transition lorsque les jeunes quittent le secteur fermé. Le domaine ouvert, à haut seuil d'exigences, met en œuvre la prestation «Suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel» qui se caractérise, en particulier, par une plus grande diversité des formes de prise en charge, une ouverture, un encadrement plus poussé et des offres conçues en fonction de la situation individuelle de la personne concernée ainsi que la scolarisation en internat. L'enquête classique fait partie de cette prestation et constitue la base nécessaire à une définition du cadre individuel qui réponde aux besoins. L'enquête dans le secteur ouvert ambulatoire est une autre prestation importante, qui ne se rattache pas, toutefois, au domaine à haut seuil d'exigences et qui, par conséquent, n'est pas traitée plus en détail dans le présent document.

Actuellement, la partie francophone du canton ne dispose pas d'offres résidentielles en milieu ouvert pour les jeunes souffrant de graves troubles psychosociaux. En outre, une analyse réalisée par l'Office des personnes âgées et handicapées de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a révélé que cette partie du canton avait besoin de six places d'accueil d'urgence.

5 Besoins et fourniture de prestations dans le domaine caractérisé par un haut seuil d'exigences

Les commentaires précédents au sujet des informations et des données récoltées permettent de répondre à la question posée en introduction.

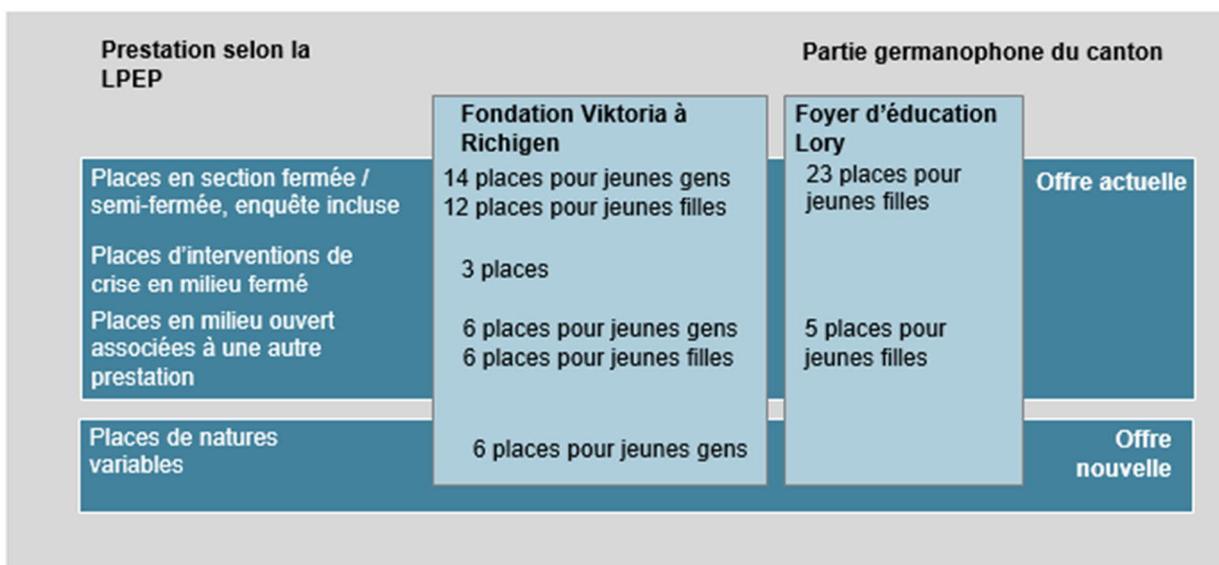
Quelles prestations et combien de places devraient-elle être mises à la disposition de jeunes particulièrement vulnérables dans le canton?

L'analyse de la Station d'observation de Bolligen effectuée par A. Jud et M. Schmid ainsi que les entretiens réalisés avec des représentants de celle de Heimgarten montrent clairement que les stations d'observation actuelles, dans le cadre de leurs **sections ouvertes**, font preuve d'une qualité professionnelle élevée dans l'accompagnement de jeunes particulièrement vulnérables aux plans psychique et psychosocial. L'accent n'est pas mis ici sur le travail classique d'enquête mais sur celui qui est mené avec la jeune fille ou le jeune homme et son entourage social au sujet de ses perspectives et qui, sur la durée, se fonde sur un parcours individuel et prévoit des actions sur mesure. Le secteur ouvert à haut seuil d'exigences s'adresse à un groupe-cible pour lequel plusieurs enquêtes ont déjà été effectuées sans succès. Dans un tel contexte, il convient de se concentrer sur la prestation «Suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel» et sur les objectifs et les standards professionnels qui y sont liés. Vu l'objectif transparent de la prestation et la priorité clairement définie, les besoins de places en milieu ouvert pour les jeunes très vulnérables sur les plans psychique et psychosocial devraient être au minimum les mêmes qu'actuellement. Selon les scénarios de référence de l'Office fédéral de la statistique, la part de la population résidente permanente âgée de 15 à 19 ans baisse légèrement jusqu'en 2020 puis augmente à nouveau. L'analyse se fonde sur le nombre de places actuelles, associées à un internat dans la partie germanophone du canton, à savoir 25 places en milieu ouvert pour les jeunes gens et dix places pour les jeunes filles. Il est conseillé de renoncer, dans l'énoncé du nom, au terme de «station d'observation».



Contrairement à ce qui prévaut pour les placements résidentiels classiques dans le canton, les institutions prévoyant **des sections fermées** (foyer d'éducation Lory et fondation Viktoria à Richigen) n'assisteront vraisemblablement pas à un recul du nombre d'admissions de jeunes d'autres cantons à l'avenir, d'autant que, dans ceux-ci, seules quatre institutions proposent une offre de base dans le domaine de l'hébergement. Le besoin en places en milieu fermé est important à l'échelle nationale. Les délais d'attente sont parfois longs et les places disponibles sont largement occupées.

En principe, il convient de maintenir les offres actuelles du secteur fermé liées aux places en milieu ouvert du foyer d'éducation Lory et de la fondation Viktoria à Richigen. En raison des rénovations nécessaires à la fondation Viktoria, l'extension de l'offre proposée par l'institution dans ce contexte est recommandée. La fondation va en effet procéder à une rénovation et planifier une offre plus flexible dans le secteur fermé. Les locaux comporteront des parois amovibles qui permettront de répondre aux fluctuations des besoins en matière de places d'hébergement en milieu fermé et de places pour les interventions de crise. L'offre pourra ainsi correspondre à la demande.



Enfin, selon l'Association latine des juges des mineurs (Suisse romande et Tessin), huit places en milieu fermé sont nécessaires pour les filles et dix pour les garçons. Pour autant que l'idée bénéficie d'un soutien politique, un nouveau site prévoyant le nombre de places requis pourrait être créé dans la partie francophone du canton. Il conviendrait de définir à cet égard l'organe responsable de la structure, un rattachement à un organe responsable déjà existant n'étant pas exclu. Il faut relever, à ce sujet, que six places d'accueil d'urgence font défaut dans la partie francophone du canton, qu'il n'y existe actuellement aucune station d'observation et donc aucune prestation telle que celle intitulée «Suivi intensif dans le domaine résidentiel». Des entretiens avec des acteurs importants de la région doivent avoir lieu à ce sujet.



Du fait de la part élevée de jeunes provenant d'autres cantons et résidant dans les deux institutions fermées du canton de Berne mais aussi, parallèlement, de l'exportation proportionnellement importante de jours d'occupation dans d'autres cantons, il convient en fin de compte de se demander dans quelle mesure le canton de Berne veut répondre à des besoins extracantonaux et s'il entend donner la priorité à de jeunes bernois. De telles prestations de base peuvent être inscrites dans les contrats de prestations devant être conclus. Il s'agit d'intégrer aux réflexions stratégiques le fait que la part des Bernois, dans le secteur à haut seuil d'exigences, n'est pas négligeable puisqu'elle est de six pour cent.